



## Gerance libre d un cercle par une association

Par **sandrine**, le **01/07/2010 à 10:25**

Bonjour,  
une association de village m a proposée une gérance libre d un cercle les murs appartiennent a la mairie et cette derniere a laissée le local a disposition de l association,le bar est fermé depuis 2ans et demi et ma question est est ce que l association a le droit de me faire un contrat de location gérance étant donné qu elle n est pas commercante?  
merci

Par **fabienne034**, le **01/07/2010 à 10:56**

bonjour,  
non et ce n'est pas intéressant pour vous  
pour tout savoir sur la location gérance:  
<http://www.fbls.net/locationgeranceinfo.htm>  
il vaut mieux signer un bail commercial avec la mairie  
pour tout savoir sur le bail commercial  
<http://www.fbls.net/ARRETCOMMERCIAL.htm>